BILAN D'ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES

Cessation des activités d'encadrement moto au 30 octobre 2025

Après de nombreuses années d'engagement, j'ai pris la décision, mûrement réfléchie, de cesser définitivement mes activités d'encadrement et d'enseignement moto sur le territoire national à compter du 30 octobre 2025. Ce choix s'inscrit dans la continuité logique de mon parcours, de mon attachement indéfectible au sport de nature et de mon engagement de longue date pour la préservation de notre environnement.

1. UN PARCOURS POLYVALENT AU SERVICE DES SPORTS DE NATURE

Une histoire exigeante, technique et ancrée dans la nature. Après un parcours compétitif et fédéral, j'ai structuré mes compétences au travers de diplômes d'État reconnus :

- **Diplôme d'État d'activité moto** avec option sécurité routière
- **Diplôme d'État d'activité du cyclisme**
- **Diplôme d'État VTT entraînement**
- **Diplôme d'État canoë-kayak eau vive**
- **Diplôme d'État canoë-kayak mer**

Face à l'évolution des problématiques environnementales et du partage de l'espace, j'ai fait le choix de diversifier largement mes compétences, consacrant la grande majorité de mon temps d'encadrement au vélo et au kayak, puis à l'enseignement au sein du CREPS Rhône-Alpes.

2. UN ENGAGEMENT INDÉFECTIBLE POUR LE TERRITOIRE ET SA SÉCURITÉ

Mon attachement aux milieux naturels et à la sécurité publique s'est traduit à travers de multiples responsabilités :

- **Sécurité civile :** 20 ans d'engagement avec les sapeurs-pompiers de l'Ardèche (pilote surveillance aérienne feux).
- **Mandats locaux :** premier adjoint à Berrias-et-Casteljau, représentant au Pays des Vans en Cévennes, et présidence Natura 2000 (Bois de Païolive).
- **Transmission et mobilités :** intervenant CREPS Rhône-Alpes, coauteur d'un ouvrage Glénat et création de la Grande Traversée de l'Ardèche.
- **Loisirs motorisés :** création du pôle de Maîtrise des loisirs motorisés à la demande des élus (pôle piloté et cofinancé par le ministère des Sports, le PNR des Monts d'Ardèche, la FFM et le Département).

3. CONCERTATION, PARTAGE DE L'ESPACE ET DÉCISION D'ARRÊT

Convaincu que les sports de nature et les loisirs motorisés doivent pouvoir coexister dans le respect d'une pratique maîtrisée, j'ai participé activement à la mise en place du dispositif partenarial. Malgré ces efforts, la réalité du terrain demeure complexe. Ma décision d'arrêter l'encadrement moto fait suite à un événement précis : lors d'une sortie sous conditions météorologiques exécrables, j'ai commis l'erreur d'emprunter un sentier non autorisé avec mon groupe. En arrivant, j'ai immédiatement échangé avec l'ONF pour assumer l'entière responsabilité de mon choix et tourner définitivement cette page.

4. VERS DE NOUVELLES PERSPECTIVES : CONSEIL ET EXPERTISE

Arrivant aujourd'hui à l'âge de la retraite, je choisis de me consacrer exclusivement à des missions de conseil et d'expertise, mettant mon expérience globale et ma connaissance des milieux naturels au service des acteurs du territoire. Je poursuis par ailleurs mes activités d'enseignement et d'encadrement dans mes autres domaines de prédilection (vélo et kayak).